



Contact presse Caf
Céline Suau
Tél : 04 67 22 92 79
Mobile : 06 32 54 41 90
celine.suau@cafherault.cnafmail.fr

INAUGURATION DE LA MICRO-CRÈCHE BAN YAN À CASTRIES

EN PRÉSENCE DE :

- **Serge FIGUEROA**,
Vice-Président du Conseil
d'administration de la Caf de l'Hérault
- **Jean BRUNEL**
Directeur de l'Action Sociale de la Caf de
l'Hérault

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Vendredi 1^{er} septembre à 17h30
- 445 avenue des Razeteurs
34160 Castries

LE PROJET EN RÉSUMÉ

La commune de Castries est composée à 69% de familles contre 46% sur l'ensemble du département. Face à ce constat, elle se doit d'offrir aux familles des services adéquats et un accompagnement des porteurs de projets. La création de la micro-crèche Ban Yan vient satisfaire une demande en constante progression.

Ouverte depuis le 2 janvier 2017 et gérée par l'entreprise People & Baby, la crèche offre une capacité de 10 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

FONCTIONNEMENT :

La micro-crèche fonctionne en mode PAJE* (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) avec fournitures des couches et des repas.

* *Fonctionnement PAJE : la CAF verse une allocation directement à la famille en fonction de ses revenus et de la situation familiale. A la différence du fonctionnement en mode Psu (Prestation de service unique) où la CAF verse une aide, directement à la structure et non à la famille. La tarification est alors modulée en fonction des ressources des familles sur la base d'un barème imposé par la Cnaf.*

LA POPULATION* ALLOCATAIRE DE CASTRIES

(2870 personnes couvertes sur 6017 habitants)

CASTRIES	MOYENNE DÉPARTEMENTALE
69% des allocataires sont des familles	46%
72% des parents sont actifs	55%
14% des enfants** ont entre 0 et 3 ans	16%

*Données Caf 2016

**Enfants à charge au sens des prestations familiales

LE SOUTIEN DE LA CAF :

La participation de la Caf pour la création de la crèche au titre des fonds d'investissement est de 104 000 €.

La crèche s'inscrit en complémentarité des structures existantes sur le territoire de la ville de Castries : un Lieu d'Ecoute Enfants-Parents, un Clas*, un centre Socio-culturel, un Alsh mixte, un Alsh ados, 2 Accueils de Loisirs Périscolaires (primaire et maternel), un Multi-accueil de 31 places et un Relais assistantes maternelles (Ram). Le financement de l'ensemble des prestations de services, des aides «actions sociales» et des aides au fonctionnement attribuées par la Caf pour les structures s'est élevé à **784 258€ en 2016**.

*Clas : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) soutient et finance des projets en faveur des jeunes de l'école primaire au lycée en dehors du temps scolaire.



HISTORIQUE DU PARTENARIAT ENTRE LA CAF ET LA VILLE DE CASTRIES

Le partenariat entre la ville de Castries et la Caf de l'Hérault a près de 15 ans. En 2014, le contrat enfance jeunesse a été renouvelé, permettant à la ville d'améliorer son offre de service sur 4 grandes thématiques : enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale. Castries a également été la première commune de l'Hérault signataire d'une convention territoriale globale de service aux familles (Outil qui propose aux partenaires d'entrer dans une véritable démarche de projet de territoire à partir d'un diagnostic commun afin d'identifier les besoins prioritaires et de définir un plan d'action en lien avec la famille, logement et cadre de vie ; emploi et insertion ; parentalité ; enfance et jeunesse). Enfin, la commune dispose d'un centre socioculturel qui porte la politique sociale et familiale de la commune.